

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT ET TOUCHANT PLUS PARTICULIÈREMENT LES LOTS DESSERVIS PAR L'AQUEDUC ET L'ÉGOUT.

Avis est donné que le conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du premier projet de règlement suivant :

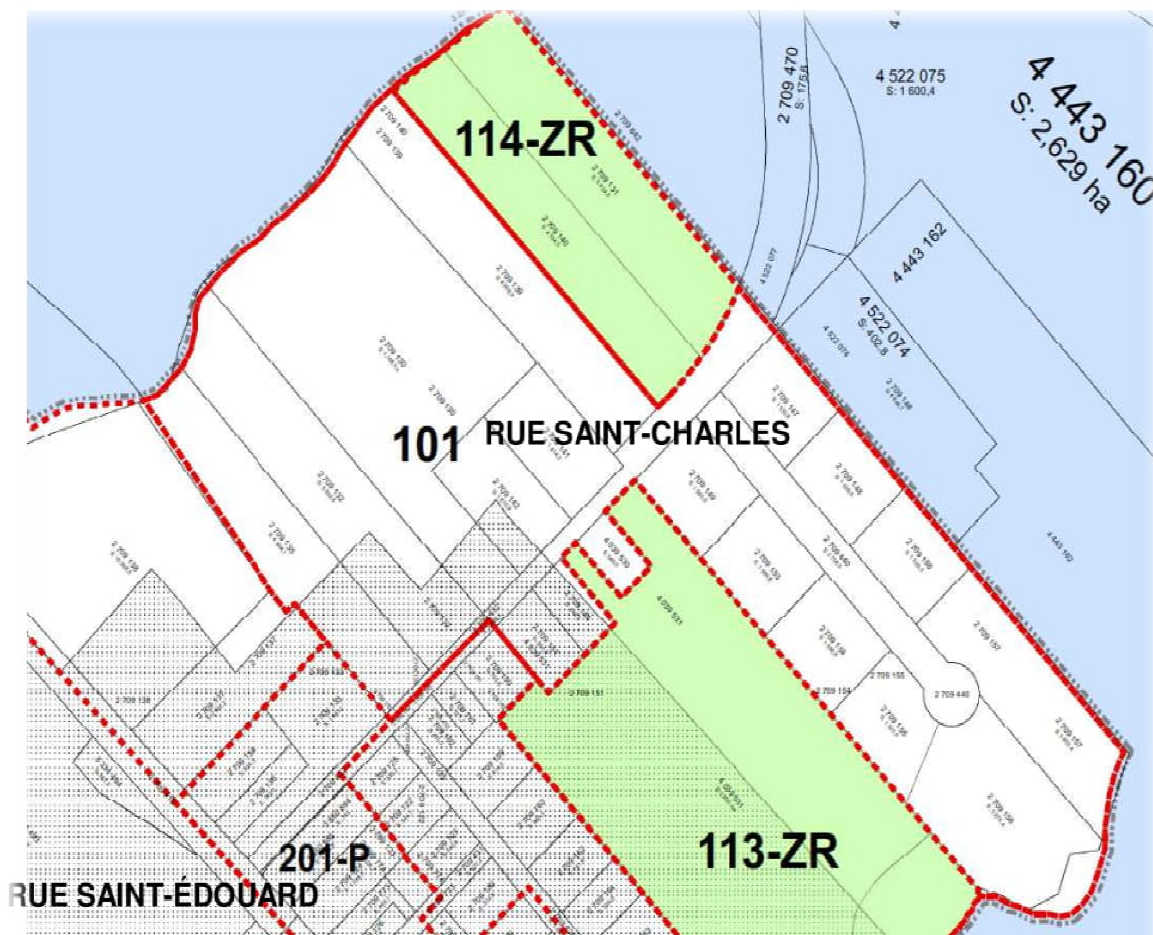
- règlement numéro 435-7-2019 modifiant le règlement de lotissement numéro 435-2006, afin de modifier les dimensions minimales des lots ou des terrains desservis par les services d'aqueduc et d'égout pour l'usage unifamiliale isolée et l'annulation des dispositions spécifiques à la zone 101

L'objet de ce règlement est de modifier le tableau 5-1 de l'article 5.3 concernant les dimensions minimales des lots ou des terrains desservis par les services d'aqueduc et d'égout pour l'usage unifamiliale isolée, afin d'y permettre des dimensions de terrains plus petites. Ce règlement annulera également les dispositions spécifiques aux terrains desservis en zone 101.

Celui-ci a été adopté lors d'une séance du conseil municipal tenue le 4 novembre 2019. Il contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

La consultation publique sur ce projet de règlement se tiendra **lundi, le 13 janvier 2020 à 19 h 50** à la salle municipale, située au 930, rue du Centre à Saint-Jude. Au cours de la séance publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 940, rue du Centre à Saint-Jude durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.



DONNÉ à Saint-Jude, ce 26^e jour du mois de novembre 2019.

Nancy Carvalho,
Directrice générale et secrétaire-trésorière